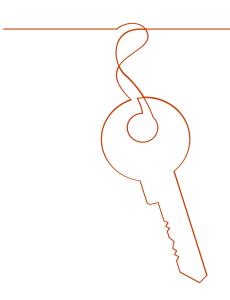


Inclusion/citoyenneté juin 2020

Estelle Camus (https://odas.net/qui-sommes-nous/lequipe/estelle-camus)

Avec l'Udaf 44, des colocations « familiales » entre adultes en situation de handicap psychique



Type d'action

- Gouvernance
- Habitat / logement
- · Lutte contre l'isolement
- Partenariats / transversalité
- Personnes handicapées
- Pratiques professionnelles
- Soutien à domicile

Département

Loire-Atlantique (44)

Sur le vif

« Au début, c'était dur. Je vivais chez maman, mais elle n'y arrivait plus. Le plus difficile, ça a été l'hygiène, de devenir propre. Mais Brigitte (la gouvernante), elle nous aide. On fait les courses, la cuisine. Je m'occupe de mes maquettes, je vais au club mini rail. Ici,

on s'entend bien, on s'entraide. Je veux rester des années ». Gérald, la quarantaine, colocataire de l'habitat du Breil-Malville

Porteur(s) de l'action

L'Union départementale des associations familiales de Loire-Atlantique (Udaf 44)

Objectif(s) et bref descriptif

A Nantes, deux dispositifs « Famille gouvernante » proposent à des personnes souffrant de troubles psychiques de partager des logements du parc social, tout en étant accompagné dans leur « vie de tous les jours » par une « gouvernante ». Ce dispositif est le résultat d'un partenariat actif animé par l'Union départementale des associations familiales de Loire-Atlantique (Udaf 44), avec le secteur psychiatrique, des bailleurs sociaux de l'agglomération nantaise, le service d'aide à domicile qui emploie les gouvernantes et le Département de Loire-Atlantique qui facilite une mise en commun de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH). Chacun des colocataires disposent ainsi de son propre domicile et retrouve une vie sociale, tout en bénéficiant d'un environnement sécurisant et stimulant, qui permet de prévenir les situations de rupture.



L'essentiel

Date de création: 2015

Population concernée: Adultes en situation de handicap liée à une maladie psychique. Caractéristiques: accepter un suivi médical; bénéficier d'une mesure de protection au titre des majeurs vulnérables et bénéficier d'une aide humaine au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH)

Zone d'implantation : Deux quartiers de Nantes. Le Breil-Malville, quartier politique de la ville (QPV) comprenant 85% de logements sociaux, situé au Nord-ouest de la Ville. Une opération de réaménagement récente (2017) a permis de restructurer le parc locatif et de réimplanter des commerces de proximité et des services. Chantenay, dans sa partie la

plus proche du centre-ville et des quais de Loire qui mixe zone résidentielle (parc privé et parc social) et zone d'activités. Nombreux commerces et services de proximité. Transports en communs

Configuration de l'habitat: Deux ensembles d'appartements regroupés (deux au Breil-Malville et trois à Chantenay), de type 3 à 5. Deux appartements de type 3 et 5 gérés par Nantes Métropole Habitat. Trois appartements de types 3 gérés par CDC Habitat. Chaque ensemble comprend des espaces privés (Chambres) et des espaces partagés (cuisine, salon, salle à manger, salles de bain).

Partenaires: ADAR, Association Départementale d'Aide à Domicile en Activités Regroupées, Centre hospitalier spécialisé Saint Jacques, Département de Loire Atlantique, Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), Nantes Métropole Habitat et CDC Habitat, SAMSAH psy Ile de Nantes (association l'ETAPE), UNAFAM

Programmes, AAP, AMI:

- Programme 177 « Parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »
- Octobre 2018 : appel à candidatures « Vivre autonome sans être seul », conjoint entre le Département de la Loire-Atlantique, l'Agence régionale de santé (arS) des Pays de Loire et Nantes Métropole

Spécificités : Des colocations dans le parc social. La présence huit heures par jour, 365 jours par an, d'une « gouvernante ». Elle intervient de manière individualisée auprès de chaque colocataire selon ses besoins, pour l'aider dans les actes de la vie quotidienne, favoriser le développement du lien social et réguler la vie en colocation. Une « coordinatrice » assure l'ingénierie et la cohérence opérationnelle du projet, en tant qu'interlocutrice privilégiée de l'ensemble des acteurs (colocataires, intervenants professionnels, partenaires)

Cette action a été identifiée dans le cadre d' un <u>appel à contribution diffusé en mars 2019, en partenariat avec la CNSA. (https://odas.labau.org/qui-sommes-nous/les-appels-contribution)</u>

https://www.youtube.com/embed/Tidbv3fuBI4

Origine(s)

Créé en 1945, l'Udaf 44 rassemble une centaine d'associations et mouvements familiaux. Elle accompagne également, au titre de la protection juridique des majeurs vulnérables, plus de 2 000 adultes, souffrant souvent de troubles psychiques. Régulièrement, les professionnels, tout comme ses administrateurs ou ceux des associations adhérentes, lui font remonter les difficultés rencontrées dans leurs accompagnements, notamment autour du maintien dans le logement et des ruptures de parcours de soin.

En 2015, l'Udaf 44 décide de lancer une expérimentation « Famille gouvernante » sur Nantes. Ce dispositif, développé depuis les années 1990 dans la Marne et mis en œuvre par plusieurs Udaf (voir fiche : <u>Les collocations de l'Udaf 16, une « vie de famille » entre adultes en situation de handicap psychique (https://odas.labau.org/initiatives/angouleme-des-</u>

<u>colocations-accompagnees-entre-adultes-en-situation-de-handicap-psychique</u>)), offre une solution de logement accompagné en colocation, à destination des personnes en situation de handicap psychique, tout en favorisant leur inclusion sociale et leur retour à l'autonomie.

L'Udaf 44 se rapproche alors de plusieurs acteurs :

- Ceux du secteur psychiatrique, et notamment le centre hospitalier spécialisé Saint-Jacques (CHS), en demande de solutions sur les sorties d'hospitalisation, et le Centre médico psychologique (CMP) Beaumanoir;
- Les bailleurs sociaux, notamment Nantes Métropole Habitat, et CDC Habitat (ex SAMO), avec qui l'Udaf 44 a déjà des liens;
- La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), qui gère le budget opérationnel de programme « Parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » (BOP 177);
- Le Département de Loire Atlantique et la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), en charge de l'attribution de la PCH aux personnes éligibles ;
- L'ADAR, association d'aide à domicile, membre de l'Udaf 44;
- L'UNAFAM 44, association de familles et malades atteints de troubles psychiques, qui accompagne notamment des tutelles familiales.

Ensemble, ils constituent un comité de pilotage et travaillent à la mise en œuvre opérationnelle du projet. Les bailleurs mettent à disposition de l'Udaf cinq appartements sur deux sites : trois dans un immeuble de la SAMO localisé sur le quartier Chantenay ; deux, appartenant à NMH situés dans un immeuble du Breil-Malville (QPV) et déjà loués par l'Udaf qui y avait implanté un espace rencontre. Le Département accepte de travailler à la mise en commun de la PCH, pour les colocataires éligibles. La DDCS finance sur les deux dispositifs expérimentaux, un poste de coordinatrice équivalent à 0,20 ETP. La mise en place du partenariat avec le secteur psychiatrique (orientation d'éventuels colocataires, participation à la commission d'accès, suivi des locataires et soutien aux gouvernantes), a nécessité de lever les appréhensions des professionnels, habitués à une prise en charge très hospitalo-centrée et individualisée.

Des conventions sont signées entre les différents partenaires et l'Udaf : convention de mise à disposition de logements et de perception des APL avec les bailleurs (voir documents), convention de coopération avec l'hôpital, convention de prestation avec l'ADAR, ... Une commission d'attribution des logements, réunissant des représentants de secteur psychiatriques, de l'ADAR, de l'UNAFAM et de l'Udaf 44, est constituée afin d'étudier les demandes des futurs colocataires. Les habitants sont accueillis en 2015 dans le dispositif du Breil-Malville et en 2017 dans celui du quartier de Chantenay.

Description détaillée Une colocation en appartements partagés

Les deux habitats expérimentaux de Nantes sont installés sur deux sites différents. Celui de Chantenay propose trois logements de type 3 sur le même palier d'un immeuble du parc social de CDC Habitat, localisé en proximité d'une place très commerçante, de la ligne de tramway et du centre-ville. Les deux logements du Breil-Malville, des types 3 et 5, sont situés sur un même palier, en rez-de-chaussée surélevé d'un immeuble de 5 étages, en plein cœur d'un vaste ensemble de logements sociaux construits dans les années 60 et gérés par NMH. Le quartier du Breil a connu de nombreuses réhabilitations mais reste un quartier sensible, lieu de trafics et de dégradations. Le bâtiment qui accueille les deux appartements est cependant considéré comme calme. A quelques

minutes à pieds, les colocataires ont accès à un petit centre commercial qui regroupe des commerces de proximité, à des structures associatives (maison de quartier, café associatif), à des équipements sportifs, à des lignes de bus ainsi qu'à de vastes espaces verts.



Chaque lieu de vie est organisé sur le même modèle : un espace partagé et des espaces privés pour chacun des colocataires. Ainsi, au Breil-Malville, le premier appartement accueille les chambres des deux colocataires femmes, une salle de bain partagée et les espaces communs aux deux appartements : cuisine, salle à manger, salon ouvrant sur petit balcon. Le second appartement est aménagé en quatre chambres pour chacun des colocataires hommes, qui partagent également une salle de bain et disposent d'un petit salon. Si l'Udaf 44 a meublé et équipé les espaces communs, chaque colocataire a installé sa chambre avec ses propres meubles et l'a décorée selon ses goûts.

Pour chaque logement, l'Udaf 44 est locataire en titre des logements. Le colocataire signe avec l'Udaf 44 un contrat de sous-location, ainsi qu'un contrat d'adhésion au dispositif d'accompagnement. S'il ne s'habitue pas à la colocation, il pourra toutefois mettre fin à ces contrats dans un délai de trois mois. De même, l'Udaf 44 peut également résilier ces contrats (préavis de trois mois), après consultation de la commission d'attribution des logements, si le colocataire ne respecte pas les principes de la vie en colocation et du fonctionnement en logement accompagné (non-respect du traitement, violence, addiction, mise en danger...).



Des colocataires fragilisés par leurs troubles psychiques

Les habitants des deux colocations, plus jeunes à Chantenay (trentenaires) qu'au Breil-Malville, sont atteints de maladies psychiques chroniques, qui entrainent des limitations d'activités et des restrictions de participation sociale importantes. Fatigables, manquant d'initiatives pour les actes les plus quotidiens, éprouvant des difficultés à établir des relations sociales, il leur est très difficile de vivre seuls. Tous bénéficient d'une mesure de protection juridique au titre des majeurs vulnérables, exercée par des d'organismes tutélaires ou leur famille. Ils ont également tous fait des séjours plus ou moins longs en hôpital psychiatrique mais sont médicalement stabilisés et dans l'acceptation de leur traitement. Si chaque personne a une histoire de vie différente, elle a souvent connu un parcours chaotique fait de ruptures répétées qui l'ont isolée et fragilisée. En outre, chaque colocataire perçoit l'allocation adulte handicapé (AAH). Ce sont les soignants (hôpital, CMP) ou les organismes tutélaires qui les ont orientés vers le dispositif « Famille gouvernante », lorsqu'il semble en adéquation avec leur projet de vie. Les futurs locataires ont déposé eux-mêmes une demande auprès de l'Udaf 44. Leur demande, comportant des éléments administratifs et des données médicales uniquement accessibles au médecin psychiatre référent membre de la commission d'attribution, a été étudiée par les différents partenaires avant une prise de décision collective. L'Udaf 44 se charge alors de constituer le dossier administratif ainsi que le dossier de demande de prestation de compensation du handicap, qu'elle transmet à la MDPH, où des évaluateurs ont été sensibilisés aux spécificités des dispositifs d'habitats inclusifs (une vingtaine sont accompagnés par le Département). Chaque dossier passe individuellement en Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et la notification adressée au colocataire précise le temps d'aide humaine au titre de la d PCH mis en commun (1 heure 20) et le temps supplémentaire éventuel pour des besoins de compensation individuelle. Le montant est versé directement au colocataire.

Si la composition des premières colocations a été arrêtée par la commission d'attribution, afin de rechercher un équilibre entre les colocataires, le candidat est désormais plus étroitement associé à ce processus d'accès au logement : il peut assister à la commission, il est invité à visiter son futur logement et à rencontrer ses colocataires, avant de donner sa décision définitive. Les colocations sont mixtes, toutefois chaque appartement qui la compose accueille des personnes de même sexe. Pour l'instant, il n'y pas de couples mais depuis 2019 au Breil-Malville, un appartement situé en proximité permet d'accueillir un couple plus autonome, qui profite des bénéfices de l'habitat accompagné (passage de la gouvernante, temps partagés avec les habitants de la colocation), dans une logique d'autonomisation progressive.

Un accompagnement 365 jours par an

Le principe des « Famille gouvernante » repose sur la présence, huit heures par jours et 365 jours par an, d'une auxiliaire de vie sociale, appelée « gouvernante », au sein de chaque lieu de vie. A Nantes, elles sont salariées de l'ADAR, avec qui l'Udaf 44 a signé une convention de prestation pour chacun des deux dispositifs (cf document joint). Au Breil-Malville, l'équipe est composée de quatre gouvernantes, deux titulaires et deux suppléantes (week-end, vacances, arrêts maladie). Les titulaires interviennent 3 jours consécutifs par semaine et un week-end par mois, de 8h00 à 13h30, puis de 17h00 à 20h30, encadrées par une référente de l'ADAR qui assure le lien avec la coordinatrice de l'Udaf 44. Chacune d'elles a bénéficié d'un cycle de formation et participe tous les mois à un temps d'analyse des pratiques.



Au quotidien, les gouvernantes assurent à la fois une présence rassurante et stimulante pour les colocataires et un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne. Elles les aident à entretenir leur chambre, veillent à leur hygiène, les sollicitent pour faire les courses, préparent avec ceux qui le souhaitent le repas de midi, pris en commun. Elles accompagnent si besoin les colocataires dans leurs prises de rendez-vous et leurs déplacements. Par leur présence aux moments où les habitants sont chez eux, elles favorisent une dynamique collective, notamment en proposant le week-end des activités partagées entre colocataires. Ainsi ces derniers sont encouragés à aller vers l'extérieur,

se familiarisent avec les ressources de leur quartier et développent des liens de solidarité entre eux et avec leurs voisins. Les gouvernantes tissent une relation de confiance, respectueuse du rythme de vie de chacun, comme cela pourrait exister dans une famille : les habitants viennent raconter leur journée, solliciter un conseil... Elles-mêmes se sentent valorisées par cette relation. Et en cas de tensions au sein de la colocation qu'elles ne pourraient réguler, elles peuvent solliciter à tout moment le relais des infirmiers du CMP. Elles sont également en lien avec l'ensemble des partenaires (infirmiers libéraux, mandataires, infirmiers CMP, référent Hôpital de jour, famille...).

En dehors des temps de présence des gouvernantes, les colocataires fréquentent les structures d'accueil de jour dédiées au suivi des malades psychiques comme le centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP) ou l'hôpital de jour. L'un deux est également membre d'un Groupement d'entraide mutuelle (GEM). Plusieurs ont des activités associatives personnelles, à l'exemple de Gérald, qui se rend chaque samedi au Mini rail nantais, club de passionnés de trains miniatures, ou de Christian qui participe à des sorties organisées par la Maison de quartier. Les colocataires peuvent également recevoir des proches au sein de leur logement. Sur le site de Chantenay, une habitante a ainsi pu renouer des liens réguliers avec sa fille de 14 ans, après sept ans de rupture. D'autres professionnels interviennent également auprès des colocataires : trois d'entre eux ont recours au service d'aides ménagères pour l'entretien de leur chambre. Des infirmières libérales, installées sur le quartier, passent deux fois par jour pour la prise des médicaments et la réalisation de soins pour ceux qui en ont besoin. Elles témoignent d'une réelle amélioration des comportements des colocataires, par rapport aux autres patients à domicile qu'elles suivent : logement plus propre, meilleure alimentation, véritable vie collective et confiance en soi retrouvée. Pour preuve, un travail a été mené avec les habitants pour leur permettre de se gérer seuls la nuit. En cas de problème et selon sa nature ils disposent du numéro téléphonique des pompiers, de l'hôpital ou de responsables de l'Udaf44.



Un indispensable travail de coordination

En raison du nombre important de partenaires impliqués dans la mise en œuvre et le fonctionnement des dispositifs « Famille gouvernante », l'Udaf 44 a mis en place une mission de coordination, portée par une salariée de l'union départementale (0,2 ETP). Cette coordinatrice des habitats, interlocutrice de l'ensemble des acteurs engagés dans le dispositif, y compris les habitants, assurent plusieurs missions. Elle a en charge l'animation du projet, depuis les premiers contacts avec les différents acteurs, la constitution et l'animation d'un réseau de partenaires, jusqu'au suivi des conventions qui les lient. Elle est également garante du bon fonctionnement de la colocation, tant du côté des colocataires que des gouvernantes. Avec les premiers, elle participe à chaque étape de leur intégration, depuis la commission d'attribution des logements jusqu'à leur installation dans le logement, s'assure de la cohérence des interventions réalisées auprès d'eux et intervient en régulation dans leur relation avec chacun de leurs interlocuteurs. Dans le cadre d'une convention, elle est conseillée si besoin par le SAMSAH Psy lle de Nantes, qui dispose d'un financement dédié au soutien d'acteurs intervenant sur le champ du handicap psychique. La coordinatrice est également l'interlocutrice du service à domicile et des gouvernantes, avec lesquelles un suivi mensuel est organisé. Elle veille notamment à la bonne gestion des colocations et à l'utilisation par les gouvernantes du budget qui leur est alloué pour les courses et l'entretien du logement. Pour mener à bien ces missions, elle s'appuie sur les différentes instances de gouvernance et de régulation du dispositif : le comité de pilotage qui réunit au moins une fois par an l'ensemble des partenaires à l'initiative du projet, la commission d'attribution, des réunions bilatérales avec les partenaires, en fonction des besoins. Si les habitants ont été peu associés à la conception et à l'organisation initiale du fonctionnement des deux premiers sites expérimentaux, un travail est actuellement en cours pour les impliquer dans la révision des règles de vie commune au sein des colocations et la co-construction d'un projet de vie sociale et partagée.

Capitaliser pour développer de nouvelles formes d'habitat inclusif

Après cinq ans d'existence, « Famille gouvernante » présente un bilan positif, tant du côté des colocataires que des partenaires. Seules trois personnes ont quitté le dispositif, dont une pour s'engager sur un nouveau projet de vie, plus autonome ; une autre est décédée et les contrats avec la troisième ont été rompus. Les colocataires, comme les professionnels qui interviennent à leurs côtés reconnaissent les effets positifs du dispositif. Les premiers se sentent en sécurité tout en ayant gagné en autonomie et apprécient unanimement de ne plus être isolés. D'un point de vue médical, le nombre d'hospitalisations d'urgence est devenus minime. Du côté des partenaires, les liens de confiance se sont renforcés, favorisant une meilleure réactivité et plus grande souplesse. En 2018, Un diagnostic mené par l'Udaf 44 auprès des personnes souffrant de troubles psychiques et des acteurs locaux a permis d'identifier leurs attentes en matière de logement et d'accompagnement ainsi que les opportunités immobilières du territoire. Fort de ces constats, l'Udaf a candidaté à l'appel à projet porté conjointement par le Département de Loire-Atlantique, l'arS des Pays de Loire et Nantes Métropole sur le déploiement d'habitats inclusifs. Son projet de plateforme de coordination a été retenu, pour porter l'implantation de quatre nouveaux projets, avec à la clé un financement de 60 000 euros de l'arS, sur le poste de coordination. Un troisième programme « Famille gouvernante » implantée en zone rurale, à Héric, a d'ores et déjà vu le jour, ainsi qu'un habitat de proximité au Breil-Malville, évoqué précédemment. Un quatrième projet, concerne l'ambitieux programme immobilier Révélation, en plein cœur de Nantes. Il porte

à la fois sur de la colocation, du logement accompagné et une animation partagée avec l'ensemble des habitants, dans un environnement de mixité sociale et générationnelle. Trois autres projets en milieu rural et dans la métropole nantaise sont également en préparation.

De plus, en janvier 2020, la mise en place d'un programme de 6 logements individuels accompagnés, pour personnes âgées souffrant de pathologies psychiques, sur la commune d'Ancenis, a nécessité de mobiliser de nouveaux partenariats (CHS de Blain, Habitat 44 et les communes)

Par ailleurs, l'expérimentation de l'Udaf 44 a contribué à nourrir la réflexion du Département en matière d'habitat inclusif. Celui-ci apporte désormais son soutien à une vingtaine de nouveaux projets, opérationnels d'ici 2023. Pour accompagner les porteurs, il vient de mettre en place un observatoire rassemblant l'ensemble des acteurs investis dans ce type de démarche, dont l'Udaf 44, afin de capitaliser sur l'expérience des uns et des autres et de travailler à lever les freins.

Bilan

Points de force :

- L'amélioration de la santé, du bien-être et de la vie sociale des colocataires.
- Un environnement partenarial déjà structuré (Contrat locaux de santé mentale, projet territorial de santé mentale) qui a permis au différents acteurs de se connaître et un engagement institutionnel réel.
- Une implication réelle des partenaires (Bailleurs, collectivités, Hôpital).
- La qualité de la coordination, qui permet de veiller à la cohérence de l'ensemble du dispositif.
- Le travail de capitalisation pour modéliser une démarche de projet habitat inclusif.

Points d'attention :

- Le financement du poste de coordination.
- Les réticences initiales du secteur psychiatrique par rapport à des dispositifs moins hospitalo-centrés.
- La difficulté à trouver du foncier et /ou à capter des logements.
- La localisation des logements, notamment au Breuil-Malville, avec des risques de mise en danger (deal, arnaque...) pour des personnes vulnérables.
- Une faible implication des habitants sur les deux projets expérimentaux.
- L'acceptation par les professionnels d'une relative prise de risque
- le respect du droit à l'auto-détermination.

Partenaire(s)

Opérationnels:

- Le Centre hospitalier spécialisé Saint Jacques
- Nantes Métropole Habitat et CDC Habitat
- L'ADAR, Association Départementale d'Aide à Domicile en Activités Regroupées
- SAMSAH psy lle de Nantes (association l'ETAPE)
- L'UNAFAM

Financiers:

- Le Département de Loire Atlantique
- La Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

Moyens

L'investissement:

L'Udaf 44 a financé l'achat des équipements pour les espaces communs.

Le fonctionnement :

- Deux factures mensuelles sont adressées au colocataire :
 - Une pour le loyer (montant du loyer de l'appartement divisé par le nombre de colocataires), la provision sur charges (charges locatives, eau, gaz, électricité, téléphone), l'amortissement des équipements communs (25 euros/mois), les frais d'alimentation et d'entretien (200 euros/mois).
 - Une pour la gouvernante (890 euros/mois).

Le colocataire finance ces frais avec l'AAH, les APL et la part mise en commun de la PCH aide humaine. A titre d'exemple, les colocataires de Chantenay versent 1 490 euros par mois et conserve un reste à vivre d'environ 480 euros.

 Le poste de coordination (0,2 ETP) est financé par la DDCS, dans le cadre du BOP 177.

En complément convention-apl-20_0.pdf convention-mad-20_0.pdf

Contact

Maria RAVENEAU

Coordinatrice Habitats Inclusifs

Udaf 44

Adresse: 35 rue Paul Bert, 44100 Nantes

Courriel: m.raveneau@udaf44.asso.fr